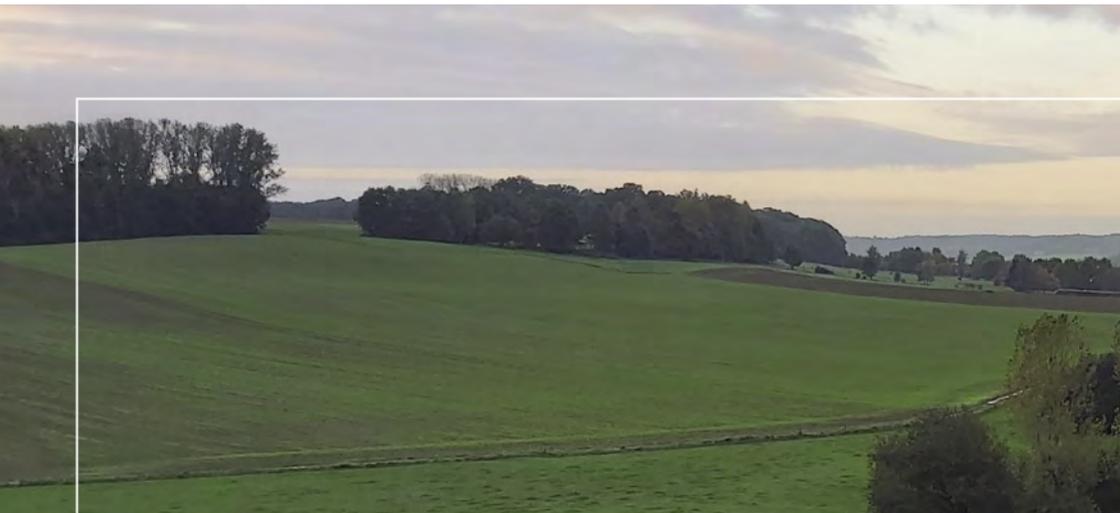


# CHARTRE de la RURALITÉ et de la CONVIVIALITÉ





## Pour qui et pourquoi ?

Cette charte s'adresse à tous les habitants et nouveaux habitants de la commune ainsi qu'aux personnes qui y travaillent. Elle invite les citoyens à mieux se connaître et à favoriser les gestes de bon voisinage dans un climat de convivialité et de respect.

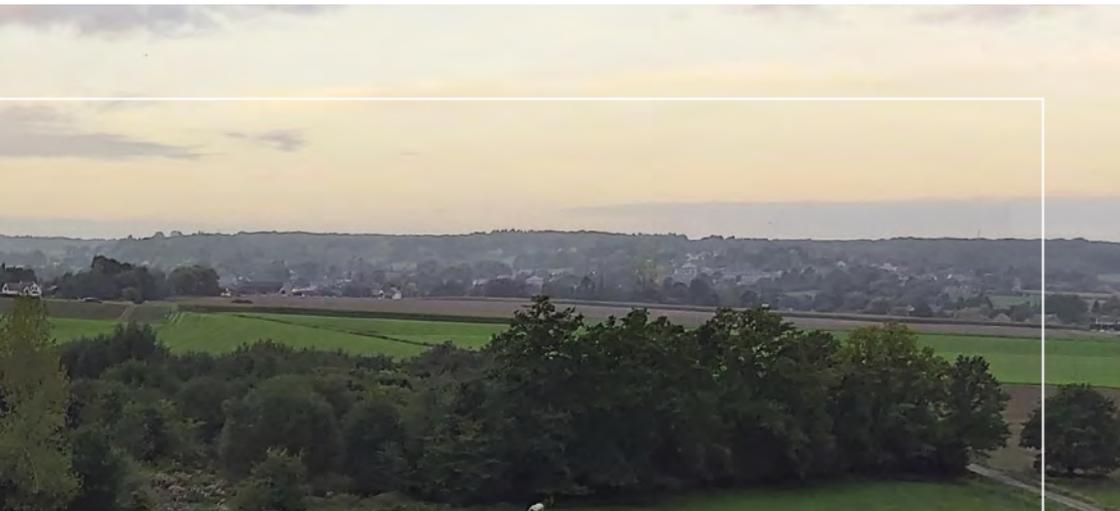
## Commune d'agriculture

Grez-Doiceau est une commune rurale : la vie à la campagne, une ambiance villageoise, l'air frais, des paysages champêtres, le calme, la convivialité,...

Si notre commune présente un paysage rural si agréable c'est, en partie, le fruit du travail d'une trentaine d'agriculteurs qui gère 57,7 % du territoire communal.

Les agriculteurs doivent respecter toute une série de directives contraignantes en matière d'épandage, d'effluents, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques, de bien-être animal, de traçabilité, etc. Ils organisent par ailleurs leur travail en fonction du rythme des saisons et d'impératifs liés à la météo.

Un chemin sali par le charroi agricole, un épandage de fumier qui sent, des insectes à proximité du bétail, un coq qui chante, une moissonneuse en activité la nuit, une vache qui meugle,... sont des événements normaux et acceptables dans un village. Ils nous rappellent la réalité – et le plaisir – de la vie en milieu rural. Notons que la commune s'inscrit dans une perspective dynamique en essayant, notamment par le biais des projets de son Programme Communal de Développement Rural (PCDR), de rapprocher producteurs et consommateurs en favorisant les circuits courts et une production locale de qualité.



## Territoire où il fait bon vivre

La vie à la campagne impose des comportements adéquats et le respect de certaines règles dont vous pouvez prendre connaissance dans le règlement général de police de la commune (téléchargeable sur le site internet : [www.grez-doiceau.be](http://www.grez-doiceau.be) et accessible via le QR Code ci-dessous).



Scannez-moi



Voici quelques rappels :

- ✓ **Éviter les nuisances sonores**  
(ex : tondre sa pelouse et tailler sa haie aux jours et heures autorisés).
- ✓ **Respecter les distances légales lors des plantations**, que ce soit vis à vis des voisins ou des voiries.
- ✓ **Entretenir sa propriété** et tailler ses plantations, arbres et arbustes. Pour se faire, prêter attention à la période de nidification et de reproduction (du 1<sup>er</sup> mars au 15 juillet).
- ✓ **Ne pas planter d'espèces toxiques** en bord des prairies où broutent des animaux. Genêt à balais, buis, lierre, if, laurier-cerise, laurier-rose, thuya, érable sycomore et genévrier sont des plantes dangereuses, voire mortelles pour le bétail et les chevaux.
- ✓ **Nettoyer et entretenir les trottoirs**, filets d'eaux et accotements qui longent sa propriété ainsi que nettoyer les voiries lorsqu'on les a salées ; que ce soit l'agriculteur qui charrie de la boue ou le particulier qui effectue des travaux.

- ✓ **Gérer ses déchets** : les trier, les composter et les emmener au recyclage. Ne pas les brûler ni les déverser dans la nature, les cultures ou sur les voies publiques. En effet, gravats, canettes, papiers, mégots, etc. n'y ont pas leur place.
- ✓ **Surveiller son chien** : Le propriétaire doit pouvoir maîtriser son animal en toutes circonstances et, notamment, ne pas le laisser aboyer en permanence, faire en sorte qu'il ne constitue pas une menace pour les autres, ne pas le laisser errer, souiller ou détériorer la propriété d'autrui ou la voie publique. Il s'agit également de maintenir son chien sur les chemins et sentiers et de l'empêcher de courir dans les prairies, les champs, les cultures et les taillis car il stresse le bétail, les chevaux, les lièvres, perdrix,... et peut être porteur de maladies pour les animaux de ferme. Un chien incapable d'obéir à son maître doit être tenu en laisse.
- ✓ **Respecter l'interdiction de passage en période de chasse.**

## Villages où l'on se partage les lieux communs

L'espace rural est parsemé de routes, chemins et sentiers que tout le monde partage et se doit de respecter. Conducteurs, cyclistes, cavaliers, piétons, chacun a son propre rythme et prend une place différente sur la route. La patience et la prudence sont de mise pour tout un chacun. Patience, par exemple, pour le conducteur qui est ralenti par un véhicule agricole. Prudence, par exemple, pour celui qui manœuvre un engin agricole. Respectons les règles en vigueur et soyons indulgent avec les autres pour que la cohabitation se passe bien. Que ce soit dans la forêt ou sur les chemins communaux, les promeneurs, les cavaliers, les cyclistes et les conducteurs doivent rester strictement sur les chemins ouverts au public et balisés. Le respect des chemins et sentiers et de leurs abords est indispensable à la pérennité des campagnes et des paysages.





## L'activité agricole et économique ...

... est existante à Grez-Doiceau : nous bénéficions de commerces de proximité et de produits locaux de qualité et nous disposons également des deux marchés (sur la place de Grez centre et sur la place du Domaine des Vallées à Gastuche). Profitons-en pour faire nos courses sur place. Cela permet, non seulement, de dynamiser l'économie de nos villages et de limiter nos déplacements mais, également, de nouer des liens entre nous, consommateurs, vendeurs et producteurs locaux.

GEORGES ? ON VA FAIRE LES COURSES ?



## Qui sont mes voisins ?

Les manifestations culturelles, sportives et folkloriques proposées par la commune et par le secteur associatif sont autant d'occasions de rencontrer les habitants des villages et de partager un moment ensemble. Ils favorisent aussi la convivialité de la vie locale. Bienvenue !



Plusieurs rues de Grez-Doiceau organisent des fêtes entre voisins. Un verre, un repas, quelques notes de musique,... rien de bien compliqué mais qui contribue à créer du lien et favorise un climat de confiance entre les habitants d'un même endroit.

## Conclusion

C'est ensemble que nous œuvrons pour le maintien de notre milieu rural et convivial. Assurons-nous que nos habitudes de vie et nos actions soient en accord avec le respect d'autrui et de notre environnement. Le plaisir de vivre à Grez-Doiceau dépend de chacun de nous.



# Le Calendrier agricole

Voici à titre indicatif un calendrier qui donne une idée générale du déroulement des activités agricoles en fonction des saisons.

Notez que certaines de ces activités peuvent avoir lieu à différents moments de l'année. C'est le cas, par exemple, du vêlage et de la traite ou encore des pulvérisations sur les cultures car ces pulvérisations dépendent du type de culture ou encore des stades végétatifs des plantes à protéger.

## L'hiver



Les températures sont basses et la nature ralentit. Au vu des températures, le bétail est rentré dans les

étables et est nourri avec les récoltes de l'été. L'agriculteur se voit forcé de centrer ses activités dans les étables et les hangars : soins au bétail, entretien du matériel, des clôtures, des haies et des bâtiments, etc.

## L'été



Les céréales arrivent progressivement à maturité. L'agriculteur est très dépendant de la météo et il doit

parfois travailler jusque tard dans la nuit. S'il ne ramasse pas le foin très rapidement lorsque la pluie est annoncée, toute sa récolte pourrait être perdue ! Le bruit occasionné à ce moment-là pourrait être incommodant pour les riverains résidant à proximité des champs mais il ne durera que quelques jours !

## Le printemps



Dès le retour des beaux jours, le bétail regagne les pâtures et profite de l'herbe fraîche. L'agriculteur,

quant à lui, reprend son travail dans les champs. Il réalise une série de tâches (amendement, transport du bétail, semis, plantations, etc.) qui l'oblige à circuler régulièrement sur la voie publique, ce qui demande un effort de cohabitation de la part de tous les utilisateurs de la route.

## L'automne



La plupart du bétail quitte progressivement les pâtures et retourne hiverner à l'étable. La chute des

feuilles annonce les derniers efforts importants des agriculteurs avant l'hiver qui leur donnera un peu de repos mérité après une année bien remplie !

# Adresses et contacts utiles



## Administration communale

Place Ernest Dubois 1,  
1390 Grez-Doiceau  
| 010 84 83 00  
| info@grez-doiceau.be



## Recyparcs les plus proches

Chaussée de Longchamps 266,  
1300 Wavre | 010 84 16 03  
Domaine de la Chise 6,  
1315 Incourt  
| 010 84 34 52



## Service des travaux

| 010 84 83 52  
| travaux@grez-doiceau.be



## Zone de Police

### « Ardennes brabançonnes »

Chaussée de Wavre 107,  
1390 Grez-Doiceau  
| 010 23 27 77 ou 101



## Service environnement

| 010 84 83 55  
| environnement@grez-doiceau.be



## Office du tourisme

Chaussée de Jodoigne 4,  
1390 Grez-Doiceau  
| 0471 98 31 19  
| ot.grezdoiceau@gmail.com

**Copyright :** Emmanuel Ferrière, Jean van Zeebroeck, Laetitia de la Kethulle, Pixabay  
**Éditeur responsable :** Administration communale (Place Ernest Dubois, 1 à 1390 Grez-Doiceau)

Une initiative du Programme Communal de Développement Rural  
de Grez-Doiceau

Retrouvez cette charte sur :  
**[www.pcdr.grez-doiceau.be](http://www.pcdr.grez-doiceau.be)**